

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1718

présenté par

Mme Folest, M. Gumbs, M. Daubié, M. Ott, M. Fuchs et Mme Mette

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	36 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	71 500 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	107 500 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	107 500 000	107 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits :

- de l'action 1 du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » à hauteur de 36 millions d'euros en AE et en CP.
- de l'opérateur « CNRS » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » à hauteur de 71,5 millions en AE et en CP.

La situation des mathématiques dans notre pays est paradoxale. D'un côté, nos chercheurs obtiennent des récompenses prestigieuses, 18 de nos universités figurent dans le Top 100 du classement de Shanghai et nous avons 6% d'étudiants supplémentaires par an depuis 2012. De l'autre, le niveau des élèves du primaire et du secondaire est en baisse et nous avons perdu 8% d'enseignants-chercheurs depuis l'an 2000.

Alors que l'étude d'impact économique des mathématiques en France menée par le CNRS a démontré que la discipline impactait 18% du PIB et près de 3,3 millions d'emplois en France, il est urgent que notre pays investisse massivement dans ce domaine.

L'augmentation des crédits, proposée à travers cet amendement, permettrait notamment :

- d'amorcer le recrutement de 300 enseignants-chercheurs sur les dix prochaines années, avec une première tranche de 30 ETPT fléchés en direction des mathématiques sur le programme 150 (24 millions)
- d'amorcer le recrutement de 200 personnels d'appui sur les dix prochaines années, avec une première tranche de 20 ETPT fléchés en direction des personnels d'appui aux mathématiques sur le programme 150. (12 millions)
- d'amorcer le recrutements de 200 chercheurs en mathématiques, en contrat postdoctoral à compter de 2024 : 5 millions d'euros au programme 172 (opérateur : CNRS) permettraient de financer une première cohorte de 20 contrats d'une durée de trois ans.
- d'amorcer le recrutement de 100 doctorants en mathématiques supplémentaires à compter de 2024 : 4,5 millions d'euros au programme 172 (opérateur CNRS) permettraient de financer une première cohorte de 30 contrats doctoraux d'une durée de trois ans.
- de donner véritablement à l'Agence pour les mathématiques en interactions avec l'entreprise et la société (Amies) les moyens d'une véritable envergure nationale, avec un abondement de 50 millions d'euros au programme 172 (opérateur : CNRS)
- de financer des actions de diffusion des mathématiques au sein des Maison des Sciences Mathématiques, à hauteur de 12 millions d'euros au programme 172 (opérateur : CNRS)

L'augmentation de crédits se fait au détriment de l'action 4 du programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) » mais le présent amendement est un amendement d'appel. Il ne s'agit pas là de baisser les dépenses en matière de recherche et de développement technologique duale.